

Enquête ménage

Rapporteur : M. le Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 01/07/02	favorable	séance du 12/07/02	favorable

Contexte

L'observatoire des déplacements, l'élaboration et le suivi des PDU nécessitent une connaissance fine des pratiques de déplacements des habitants de l'agglomération. A l'heure actuelle, les données existantes ne permettent pas d'atteindre le niveau de connaissance souhaité et nécessaire à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de la politique de transport.

La Ville de Besançon a bénéficié d'enquêtes en 1978 et 1992. Outre le fait que ces données ne reflètent plus la réalité actuelle, il n'existe pas d'études de ce type à l'échelle de l'agglomération. La réalisation d'une enquête ménage déplacements à l'échelle de la CAGB permettrait de disposer d'un outil de connaissance des pratiques, essentiel à la mise en place d'une gestion pertinente des transports.

Lors de la commission du 26 février dernier, la mise en place d'une collaboration avec le CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques) destinée à élaborer une méthodologie d'enquête ménage appropriée à la CAGB a été validée.

Une réunion avec un représentant du CERTU a permis d'éclaircir les points suivants.

Méthodologie

En préambule, le CERTU précise qu'il est très intéressé par le fait que la CAGB se lance dans une démarche d'enquête ménage. En effet, l'organisme construit depuis près de 30 ans une base de données (gérée par le CETE Nord Picardie) dans laquelle ne figure pas encore l'agglomération bisontine contrairement à la majorité des grandes villes et agglomérations françaises.

Quelques précisions :

- ✓ Le CERTU n'a pas vocation à être assistant à maîtrise d'ouvrage ; son rôle « se limite » à conseiller le maître d'ouvrage sur la mise en place de l'outil et sur l'outil lui-même ;
- ✓ Le CERTU apporte plus particulièrement ses conseils sur les points suivants :
 - Mise en route de l'enquête ménage
 - Obligation du maître d'ouvrage
 - Demande de subvention
 - Méthodologie
 - Taille de l'échantillon
 - Aide sur mise en œuvre
- ✓ Le CERTU remplit une mission de suivi pour l'Etat.
- ✓ Depuis environ 30 ans, 45 agglomérations ont utilisé l'outil enquête ménage à une ou plusieurs reprises, soit environ 60 enquêtes menées.

L'enquête ménage se découpe en 5 phases :

① Elaboration, ② Préparation, ③ Réalisation, ④ Exploitation, ⑤ Analyse

① L'élaboration

Cette phase représente la clef de voûte de la réalisation de l'enquête ménage. Elle vise à définir précisément les points suivants :

- Le territoire d'enquête et plus particulièrement son découpage,
- L'échantillon de population
- Le plan de communication

Une attention toute particulière doit être portée à la phase de communication. Cette dernière vise plus particulièrement à fédérer les élus des communes autour de l'utilité et de la nécessité de la démarche. Une communication réussie est gage d'une forte implication de l'ensemble des élus et partenaires, et d'un travail facilité pour les phases en aval de la réalisation de l'enquête ménage.

Le territoire d'enquête pertinent pour la CAGB est logiquement le périmètre des transports urbains (PTU). Le découpage (zonage) du périmètre d'étude se doit d'être précisément défini en fonction des attentes (que veut-on observer ?). Ainsi, le zonage ne correspond pas forcément à un quadrillage homogène.

L'échantillon minimum de pertinence est de 1 200 ménages. L'analyse du périmètre de la CAGB requiert a priori un échantillon d'environ 2 000 ménages.

② Préparation

Cette phase a pour objectif de mettre en place le cadre de l'étude (cahier des charges de l'appel d'offre pour maîtrise d'œuvre, dossier de demande de subvention, montage du comité technique...)

- Concernant le cahier des charges, le CERTU dispose de modèles sur lesquels il est possible de s'appuyer afin de rédiger le cahier des charges propre à la CAGB.

- Concernant la maîtrise d'œuvre de la réalisation, deux possibilités s'offrent au maître d'ouvrage :

- L'enquête ménage de type CERTU étant labellisée d'utilité publique, elle peut être réalisée par l'INSEE (entre 1995 et 2001 toute les enquêtes ménages ont été réalisées par l'INSEE).
- La réalisation peut être confiée à un bureau d'études privé, un institut de sondage ou à un groupement de bureaux d'études.

	Avantages	Inconvénients	Exemples récents
INSEE	<ul style="list-style-type: none"> * Pas d'appel d'offre public à concurrence * Expérience 	<ul style="list-style-type: none"> * Lourdeur de fonctionnement : (embauche d'enquêteurs compliquée) * Manque de réactivité * Pas de rapport client / prestataire 	<ul style="list-style-type: none"> * Dunkerque * Clermont
BE privé, instituts de sondages, groupements de BE	<ul style="list-style-type: none"> * Bonne réactivité de la structure * Facilité de fonctionnement * Si BE ou institut de sondage important ⇒ moyens conséquents * Rapports MOA/ BE établis sur la base d'un rapport client / prestataire 	<ul style="list-style-type: none"> * Appel d'offre public à la concurrence ⁽¹⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> * Thionville (institut MV2) * Rennes (groupement de BE locaux)

(1) Seule la rédaction de l'appel d'offre est ici considérée comme un inconvénient puisque le délai nécessaire à la démarche d'appel d'offre est sensiblement identique au délai de validation de la démarche par l'INSEE. En effet, le mode de fonctionnement de l'INSEE implique que l'agglomération passe devant un comité du label avant de lancer la première phase de travail. Cette présentation et la validation qui en résulte réclament autant de temps qu'une procédure d'appel d'offre.

③ Réalisation

La phase de réalisation est effectuée par des enquêteurs au domicile des enquêtés. Chaque questionnaire dure environ 1 h 30.

Le délai de réalisation de cette phase est d'environ 10 semaines ouvrables.

④ Exploitation

Cette étape vise à représenter sous forme de données informatiques (tableaux) les données recueillies lors de la phase précédente.

⑤ Analyse

Cette dernière étape a pour objectif de traiter les données brutes de la phase précédente afin d'en tirer des analyses fines des déplacements des habitants de l'agglomération.

Instances de suivi

Une bonne préparation et un suivi attentif de l'enquête ménage sont garants de la réussite de la démarche. Pour ce faire, il convient de créer des instances associant l'ensemble des partenaires intéressés par cette étude. Il convient donc de mettre en place un comité technique regroupant :

La CAGB, la DDE, les transporteurs, la ville de Besançon (techniciens), la SNCF, l'AUDAB et le CERTU.

Délais

- ① Elaboration + ② Préparation = entre 6 mois et 15 mois
- ③ Réalisation = environ 2.5 mois
- ④ Exploitation + ⑤ Analyse = environ 2.5 mois

Coûts et subvention

Le coût d'une enquête ménage s'établit à 153 € par ménage se répartissant approximativement comme suit :

- ② Préparation + ③ Réalisation = 60 % du coût total
- ① Elaboration + ④ Exploitation = 40 % du coût total

Les enquêtes de déplacements bénéficient de subventions de la part de l'Etat. La circulaire du 21 décembre 1994 modifiée en juillet 2001, relative aux aides de l'Etat en faveur des transports collectifs de province, précise que le montant de cette subvention est au maximum de 50 % du coût hors taxe de l'enquête. Le respect de la méthodologie CERTU est un des éléments décisifs de la décision de la participation de l'Etat. Il est important de préciser que l'exploitation et l'analyse de l'enquête font partie de la dépense subventionnable.

Il est à noter que la demande de subvention est instruite par la DDE.

A la majorité moins 6 voix contre et 14 abstentions le Conseil de Communauté :

- décide le lancement de la réalisation d'une enquête ménage déplacements devant être finalisée en 2003-2004 (Cf. budget) ;
- décide la mise en place d'un comité technique et d'un comité de pilotage ;
- autorise l'engagement d'une procédure de consultation, selon les dispositions du code des marchés publics, liée à la réalisation de cette étude ;
- autorise M. Le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, les avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- autorise M. Le Président à chercher des subventions relatives à la réalisation de cette étude et à signer les conventions correspondantes avec les partenaires.

Pour extrait conforme,

Le Président